

Visa Rédacteur	Eric Vignet
Visa Diffusion	

Instance Nationale de Régulation Kayak-Polo

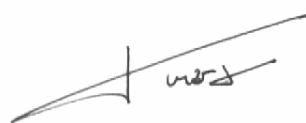
16 Septembre 2019 – Téléconférence de 20 h 30 à 21 h30

Membres décisionnaires	Personnes invitées non décisionnaires	Personnes excusées
<ul style="list-style-type: none"> • Emmanuel Girard (BEX¹) • Dominique Le Bellour (CF²) • Didier Boucher (CND³) • Edwige Bakkaus (CNJA⁴) 	<ul style="list-style-type: none"> • Frederic Escaffre (CNAKP⁵) • Eric Vignet (CNAKP⁶) 	
1	Play-off HOMME à Saint-Yrieix 2019 : Cas Thomas BERTHELEMY, Joueur de Saint Omer I	
<p>Lors des Play-off hommes joués à St-Yrieix le 6 juillet 2019, un jury d'appel (Jury d'appel n°2 du 6 juillet 2019) a été réuni, suite aux événements mettant en cause Thomas BERTHELEMY licence n° 17225 joueur du club de St-Omer au cours du match 1 Acigné St-Omer qui s'est déroulé le 06/07/19 à 8H00</p> <p>Le Jury d'Appel a sanctionné d'une suspension pour 1 match, Thomas BERTHELEMY licence n° 17225. Elle a transmis la réclamation de l'arbitre et le dossier du Jury d'Appel à L'Instance Nationale de Régulation pour instruction.</p> <p>Au regard des faits et de la récidive, l'INR a statué pour une suspension de participation de Thomas BERTHELEMY licence n° 17225, lors de la Coupe de France 2019 (qualifications et finale) qui se déroulera à St-Omer le 26 et 27 octobre 2019.</p> <p>A ce titre et conformément au règlement, il ne pourra exercer aucune des fonctions suivantes durant cette épreuve :</p> <ul style="list-style-type: none"> •-Joueur, •-Arbitre, •-Entraîneur. 		

1 Vice-président de la FFCK et membre du Bureau Exécutif
2 Président du Conseil Fédéral
3 Commission Nationale de Discipline
4 Présidente de la Commission Nationale Juges et arbitres
5 Président de la Commission Nationale d'Activité Kayak-Polo
6 Commission Nationale d'Activité Kayak-polo

2	<p>Play-off HOMME à St Yrieix 2019 : Cas Luc CHARDINE officiant en tant qu'arbitre secondaire lors du match Montpellier- Agen</p> <p>Lors des phases finales du Championnat de France Hommes (Play-Off) qui se sont déroulés à St-Yrieix le 7 juillet 2019, au cours du match 21 Montpellier - Agen, un incident a été constaté mettant en cause Luc CHARDINE licence n°99558 Arbitre National A (livret 636A) en tant qu'arbitre secondaire.</p> <p>Le Président de la CNKP, présent sur le site et témoin des faits, a demandé la saisie l'Instance Nationale de Régulation.</p> <p>Au regard de ces éléments, les membres de l'INR, en se basant sur l'article 20 de l'Annexe 7 du Règlement Intérieur de la FFCK, souhaitent confier le traitement de ce dossier à la Commission Nationale Juges et Arbitres compétente dans le domaine de l'arbitrage.</p> <p>Le président de la Commission Nationale Kayak Polo rédigera un courrier à la C.N.J.A., M. Luc CHARDINE sera mis en copie de ce courrier.</p>
----------	--

Le Président de l'Instance Nationale de régulation



Emmanuel GIRARD